



**CERTIFICAT DE DEPOT DES FONDS
CONSTITUTION D'UNE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Montants exprimés en Euros.

LES SOUSSIGNES :

- M. : Lemaire Nicolas
Fonction : Directeur de succursale
- M. : Cabot Aurélie
Fonction : Chargée de clientèle Professionnelle

agissant au nom et pour le compte de la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Etablissements de Crédit, dont le Siège Social est à METZ, 3 rue François de Curel, immatriculée sous le N° 356 801 571 RCS METZ, certifiant par la présente qu'il a été déposé dans les caisses de la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, conformément aux articles L225-12 et L225-13 du Code de Commerce, sur un compte bloqué n° 340 20.. 479639

intitulé (1) 3D Nuisibles Moselle

Société par actions simplifiée en formation,

à l'agence de : Metz Gare
la somme de (2) Cinq mille euros
5000 €

représentant le montant libéré en espèces de la valeur nominale des Actions de ladite Société, et qu'en outre, il leur a été présenté la liste des actionnaires mentionnant les sommes versées par chacun d'eux. Au vu de cette liste et des sommes déposées, il apparaît que les versements s'établissent ainsi qu'il suit :

NOM	PRENOM	DOMICILE	MONTANTS
Kumolka	Konrad	4 rue du Moulin 57420 Verny	.5000 €
			.
			.
			.
			.
			.
			.
			.

Le retrait des fonds, provenant des souscriptions en numéraire, ne peut être effectué par le mandataire de la Société que sur présentation du certificat du Greffier attestant l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, conformément à l'article L225-11 du Code de Commerce.

Fait à Metz

.....04/03/2025

Signature

BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE
Succursale METZ GARE
3 rue François de Curel - BP 40124
57021 METZ CEDEX 01

Signature

- (1) Indiquer la dénomination sociale.
(2) Somme inscrite en lettres et en chiffres.

